

**PROGRAMME
RÉGIONAL DE
LUTTE CONTRE LE
TABAC**
En Bourgogne-Franche-
Comté
2024 > 2027

ÉDITO

Le précédent programme a contribué à la naissance de projets probants et prometteurs et nous tenions à remercier l'ensemble des professionnels engagés au travers des actions mises en œuvre, dont les efforts communs et la qualité des projets ont permis des améliorations significatives dans la lutte contre le tabac et les addictions en région.

Ce nouveau programme décline, pour la Bourgogne-Franche-Comté, les orientations et les mesures du Programme National de Lutte contre le Tabac 2023-2027.

Celui-ci vise à répondre aux objectifs suivants :

- ✓ **Réduire la prévalence du tabagisme en région, en lien avec les objectifs nationaux** : promouvoir et soutenir l'arrêt du tabac chez les fumeurs et prévenir l'usage du tabagisme dès le plus jeune âge
- ✓ **Protéger contre l'exposition au tabac et promouvoir les environnements sans tabac** : mettre en place des mesures pour protéger les non-fumeurs de l'exposition au tabac, notamment au sein des établissements de santé, des lieux de travail, des espaces publics, des établissements d'enseignement et des espaces récréatifs
- ✓ **Renforcer les interventions visant à réduire les inégalités sociales relatives au tabagisme** : agir auprès des populations qui ont le plus fort taux de tabagisme, renforcer les démarches d'allers-retours, développer des stratégies de marketing social contre le tabac, s'appuyer davantage sur les acteurs de l'insertion, de la lutte contre la précarité, et plus généralement l'ensemble des professionnels intervenant en accompagnement des publics les moins favorisés socialement ou les plus vulnérables.

De manière transversale :

- ✓ **Mettre en lumière les actions portées en région** : organiser des séminaires, réunions d'échanges, construire des outils de communication à disposition des porteurs de projet
- ✓ **Optimiser l'évaluation des actions** : inciter les porteurs à évaluer régulièrement l'efficacité des interventions mises en œuvre
- ✓ **Favoriser les collaborations et poursuivre l'ouverture de la lutte contre le tabagisme à d'autres acteurs et d'autres champs d'intervention**



Le fonds de lutte contre les addictions (FLCA) avait prévu la possibilité de recourir à une structure d'appui pour accompagner la mise en œuvre et le suivi du P2RT aux côtés de l'Agence Régionale de Santé. Le rôle de structure d'appui est confié depuis 2018 au cabinet **ENEIS by KPMG**. Ses missions sont les suivantes :

- ✓ La communication et l'animation du programme
- ✓ Le suivi et l'évaluation du programme
- ✓ Le suivi au long cours des actions financées via le FLCA
- ✓ L'appui aux opérateurs pour la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional annuel

SOMMAIRE

Le bilan du précédent programme (2018-2022)	<i>P. 4</i>
Chiffres clés	<i>P. 8</i>
Le PRLT 2024-2027 en 3 axes	<i>P. 10</i>
Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes	<i>P. 11</i>
Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac	<i>P. 18</i>
Axe 3 : Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac	<i>P. 24</i>

Le bilan du précédent programme (2018-2022)

Le développement d'« Espaces sans tabac » et de la démarche «Lieu de santé sans tabac », deux priorités nationales

Lancé par la Ligue contre le cancer au niveau national, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Au 31/12/2022, la région comptait **546 Espaces sans tabac (EST)** grâce à l'appui de la Ligue Contre le Cancer, soutenue en partie par le Fonds régional de lutte contre les addictions, et de Tab'Agir en ce qui concerne l'Yonne.

La deuxième avancée majeure du programme concerne le **déploiement de « Lieux de santé sans tabac »**. Un lieu de santé sans tabac est un établissement de santé au sein duquel on s'abstient de fumer et où l'on accompagne les patients, les visiteurs et les professionnels fumeurs dans l'arrêt du tabac. La stratégie nationale de réduction du tabagisme 2018-2022 fixait des objectifs ambitieux, à savoir engager dans cette démarche, d'ici 2022 :

- Au moins 50% des établissements de santé publics et privés;
- Tous les établissements ayant une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant », dont les établissements autorisés à l'activité de soins gynécologie obstétrique ;
- Tous les établissements de soins autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer.

En Bourgogne Franche-Comté, **40 sites** se sont déclarés engagés dans la démarche Lieux de santé sans tabac (LSST), **soit 31% des établissements** de santé de la région et près des **2/3 des établissements ayant une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant » et des établissements autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer**. Parmi eux, **1 établissement est certifié « Gold »** (CHS Jura Saint-Ylie) et 14 sont certifiés « Bronze » dans le cadre de l'audit LSST déployé par le RESPADD, en 2022. 9 ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Fonds de Lutte contre les Addictions.

- ✓ **Poursuivre la mobilisation des acteurs en faveur d'espaces sans tabac** : favoriser les démarches de plaidoyer auprès des municipalités ; saisir l'opportunité de ces espaces pour réaliser davantage d'actions de prévention et d'orientations vers des dispositifs d'aide à l'arrêt.
- ✓ **Poursuivre la mobilisation des établissements de santé pour atteindre l'objectif de 50% d'établissements impliqués** : promouvoir la démarche LSST en région auprès des établissements non engagés et appuyer d'un point de vue institutionnel le déploiement de la démarche LSST
- ✓ **Anticiper l'inscription des projets dans la durée**, une fois que le soutien financier via le Fonds régional de lutte contre les addictions touchera à sa fin (inscription dans les projets d'établissements, formation, gouvernance...)
- ✓ **Elargir l'approche à d'autres milieux de vie**, pour assurer un continuum entre hôpital / villes / lieux de vie, par exemple : créer des liens entre les démarches « Espace sans tabac » et « Lieu de santé sans tabac ». Des expérimentations sont en cours en vue de généraliser le déploiement de la démarche au sein des établissements d'enseignement supérieur. A l'issue de l'expérimentation d'une démarche de « **campus sans tabac** », menée par l'association Avenir Santé avec le soutien du Fonds 2022, un déploiement en direction des campus universitaires et milieux étudiants a été soutenu dans le cadre du Fonds 2023.



Un renforcement des dispositifs dédiés à l'accompagnement des fumeurs dans une démarche d'arrêt

L'extension du réseau bourguignon Tab'Agir à l'ensemble de la région, soutenu par le Fonds régional de lutte contre le tabac 2018, faisait partie d'une ambition importante du P2RT 2018-2022 et représente aujourd'hui un franc succès. **A la fin 2022, 404 professionnels de santé adhéraient au réseau Tab'Agir, dont 159 sur les départements Franc-comtois**, (ces professionnels ont ainsi été inclus dans le réseau entre 2019 et 2022). Plus de 200 patients ont été intégrés en file active côté franc-comtois (625 en Bourgogne).

En parallèle, l'accès aux Traitements de substitution nicotinique (TSN) s'est développé sur la durée du P2RT avec **près de 39 000 personnes ayant eu une prescription et une délivrance d'un TSN en 2022** (+2,7% par rapport à 2021). De nombreuses actions dans le cadre du **Mois sans tabac**, se sont tenues tout au long des 5 dernières années, en dépit de la crise COVID.



PERSPECTIVES
2024 – 2027

- ✓ Continuer à **élargir la mobilisation des professionnels de premier recours** pour la prescription de substituts nicotiques / l'implication dans le réseau Tab'Agir / la mobilisation en faveur du Mois sans tabac...
- ✓ Développer les réflexions autour **d'outils de communication innovants et autour des approches de soutien communautaire et par les pairs.**

Un soutien important au déploiement de programmes validés de renforcement des compétences psychosociales et de soutien par les pairs en région

L'ARS s'est saisie du Fonds régional de lutte contre les addictions, pour accompagner le déploiement régional et le renforcement de plusieurs programmes validés visant le renforcement des CPS, notamment :

- Le **programme PRIMAVERA**, coordonné au niveau régional par le CSAPA Oppélia 39, est un programme de prévention en milieu scolaire destiné aux classes de CM1 à la 5^e (9-12 ans). Il a été déployé dans **128 écoles et 26 collèges sur la dernière année scolaire (2021-2022), soit près de 3 400 élèves**, dans la quasi-totalité des départements. 13 CSAPA sont désormais impliqués dans la mise en œuvre du programme, contre 8 en 2019-2020.
- Le **programme UNPLUGGED**, programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, destinés aux collégiens (6^e et 5^e) - adolescents de 11 à 14 ans, est coordonné au niveau régional par la Fédération Addiction, financée pour cela par le Fonds régional de lutte contre les addictions. D'année en année, le nombre d'élèves concernés a progressé, en même temps que le nombre de collèges impliqués : ils étaient 1 695 élèves concernés sur l'année scolaire 2020-2021, 2 200 en 2021-2022. Actuellement, **24 préventeurs – formés pour déployer le programme dans la région - sont en fonction**, dans tous les départements de la région, à l'exception du Territoire de Belfort, où le programme n'est pas encore déployé.

- Le programme de soutien à la parentalité et à la famille (« **PSFP** ») s'adresse aux jeunes de 12 à 16 ans et à leurs parents. Coordonné au niveau régional par l'association Sauvegarde 71, « PSFP » a démarré en région fin 2018, avec une première vague d'expérimentation. Une seconde vague a été engagée en 2019 avec comme ambition de couvrir, à terme, l'ensemble de la région. Programme ambitieux, car il nécessite à la fois de former des préventeurs et des orienteurs, de recruter des familles, de s'assurer de la disponibilité des 4 animateurs et des familles sur 14 séances et 14 semaines, le déploiement de PSFP a été progressif et commence à porter ses fruits. Au total **une centaine de préventeurs a été formés** depuis 2019, **une cinquantaine d'orienteurs formés** sur la dernière année scolaire et **une trentaine de familles impliquées**.



- ✓ Renforcer le **partenariat inter-institutionnel** (ARS / Education Nationale / CAF / Conseils départementaux...) pour s'accorder sur une stratégie commune de déploiement à l'échelle des territoires et accompagner la communication et la valorisation des programmes auprès des acteurs (établissements scolaires principalement)
- ✓ Se saisir de l'instruction interministérielle pour la mise en place d'une stratégie 2022-2037 de **développement des compétences psychosociales (CPS)** pour favoriser la montée en charge du déploiement des programmes probants, en addictologie notamment
- ✓ Développer des actions hors milieu scolaire classique pour toucher **les apprentis et les jeunes sortis du système scolaire** : publics prioritaires pour lesquels les consommations de tabac, alcool et cannabis sont notablement plus importantes et diminuent beaucoup moins dans le temps que chez les élèves scolarisés

L'accent mis sur plusieurs « publics prioritaires », pour réduire les inégalités de santé

Par « publics prioritaires », on entend à la fois le public jeune (en complément des actions de renforcement des compétences psychosociales évoquées ci-dessus), les personnes en situation de précarité, les femmes, notamment les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap. Selon les appels à projet / appels à manifestation d'intérêt, l'accent a ainsi pu être mis sur certains publics, pour lesquels il était attendu un renforcement des interventions.

24 projets visant les publics identifiés comme « prioritaires » ont ainsi été financés entre 2018 et 2022. Parmi ces projets, deux concernent la mise en place **d'équipes mobiles** (« *Equipe mobile bisontine de prévention et réduction des risques* » portée par Avenir Santé et « *Equipe mobile en addictologie* » portée par Oppélia Passerelle 39), permettant de travailler l'aller-vers les publics éloignés des dispositifs. Au-delà des projets locaux financés via le Fonds régional, **d'autres actions ont été déployées en région via le soutien du Fonds (AAP nationaux) et/ou sous l'impulsion du national:** Tab'Ado, Déclic Stop Tabac, TAPAJ...

Concernant le public « jeune », on peut notamment retenir plusieurs projets, soutenus par le Fonds régional de lutte contre les addictions pour les 2 premiers, et par le Fonds national pour le 3^e:

- Le projet « *Prévention du tabagisme chez les jeunes, par les pairs* », porté par l'association Tab'Agir ;
- Les actions visant la prévention des consommations festives chez les jeunes, en **milieu étudiant**, portées par l'association Avenir Santé (« *Participer à la dénormalisation du tabagisme dans les lieux festifs et de convivialité étudiants* » en 2018 ; « *Prévenir et réduire les risques liés aux consommations festives (alcool, cannabis...), notamment par le biais d'actions menées par des pairs* » en 2020 ; « *Equipe mobile bisontine de prévention et de RdR* » en 2021 ; « *Etude d'opportunité sur la dénormalisation du tabagisme par la mise en place de campus sans tabac* » en 2022).
- Le programme **Tab'Ado** déployé dans 11 établissements de la région (Lycées professionnels, apprentissage) avec l'appui de la *Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté*.

Concernant les femmes enceintes, on peut citer entre autres le développement des **prises en charge en addictologie au sein des Centres Périnataux de Proximité** (CPP) pour apporter aux femmes enceintes une prise en charge en addictologie en proximité dans le cadre de leur parcours de prise en charge périnatale.

Concernant les personnes en situation de handicap, 4 projets ciblés ont été déployés sur la durée du P2RT, dont un projet de **prévention des addictions via le développement des CPS en milieu spécialisé** décliné en Saône-et-Loire, en articulation avec le projet Tabacap, soutenu nationalement, qui a permis de produire un dossier documentaire « CPS addictions handicap ».

Concernant les personnes en situation de précarité ou d'insertion plusieurs actions ont été mises en œuvre, avec le soutien du Fonds régional, et ont **mobilisé de manière intersectorielle, à la fois des acteurs du champ de l'addictologie** (CSAPA ou SSR-A), **et de l'insertion ou de l'hébergement** (CHRS, CCAS, secteur de l'insertion par l'activité économique...). Ces cinq dernières années ont également été marquées par le développement du **programme TAPAJ**, soutenu par l'ARS et le Fonds régional. Fin 2022, un projet TAPAJ est engagé dans 6 des 8 départements.



- ✓ Poursuivre les efforts visant à mobiliser dans la durée les publics ciblés
- ✓ Poursuivre et intensifier les actions visant l'aller-vers les publics spécifiques

LES CHIFFRES CLÉS



Après une baisse inédite du tabagisme en France de 2014 à 2019, la prévalence s'est stabilisée depuis 2020, avec un taux à **24,5% en 2022****.

Parallèlement, on constate une progression du vapotage : en 2022, 7,3 % des 18-75 ans déclaraient vapoter (5.5% quotidiennement), chiffres en hausse depuis 2019**.

LE TABAC EN FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES

73 000 décès par an attribuables au tabagisme**

1^{ère} cause de mortalité évitable, de mortalité **précoce**, par **cancer** et par **maladie cardiovasculaires****

1^{er} facteur de risque de **cancer évitable**, impliqué dans **17 types** de cancer**

Plus de **3 adultes sur 10** déclaraient fumer en **2021** (31,9%), et 1 sur 4 **quotidiennement** (25,3%)*

Des corrélations entre inégalités sociales et prévalence du tabagisme

Les **inégalités liées au statut socio-économiques en matière de tabagisme restent quant à elles très marquées** et sont un enjeu pour le troisième plan national de lutte contre le tabac 2023-2027.

En effet, les **écarts selon le statut socio-économique se sont creusés en 2022 au niveau national** : la prévalence du tabagisme quotidien variait de 33.6 % de chez les personnes à revenu modeste à 20.9% chez les personnes à revenu élevé**. Parmi les 18-64 ans en 2022, la prévalence du tabagisme quotidien restait nettement plus élevée parmi les personnes au chômage (42,3 %), que parmi les actifs occupés (26,1%)*.

Sources : *Bulletins épidémiologiques hebdomadaires Santé Publique France* du 13 décembre 2022* et du 1^{er} mars 2023**

Les objectifs nationaux pour les années à venir sont les suivants :

2025 : Diminuer à 22 % la part des fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans

2027 : Diminuer à 20 % la part des fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans

Tous les niveaux d'usage de drogues ont baissé chez les jeunes depuis 2017

Focus sur la prévalence du tabac chez les jeunes de 17 ans

L'enquête ESCAPAD a interrogé en mars 2022 un échantillon représentatif de 23 701 filles et garçons âgés de 17,4 ans en moyenne.

Depuis la précédente enquête en 2017, tous les niveaux d'usage ont baissé, en particulier celui du tabac pour lequel une forte baisse de la consommation a pu être observée entre 2017 et 2022 quelle que soit la fréquence de consommation considérée :

- ↪ Expérimentation (au moins un usage au cours de la vie) : moins 13 points;
- ↪ Usage dans le mois (au moins un usage au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête) : moins 9 points ;
- ↪ Usage régulier (au moins 10 usages dans les 30 derniers jours précédant l'enquête) : moins 10 points.

L'enquête Escapad confirme que les niveaux d'usage de drogues sont supérieurs parmi les jeunes en apprentissage et parmi les adolescents sortis du système scolaire par rapport aux élèves scolarisés dans le secondaire.

Elle met en évidence la hausse de l'usage de la cigarette électronique (6,2 % d'utilisateurs quotidiens), en particulier chez les filles, qui présentent aujourd'hui des niveaux supérieurs à celui déclaré par les garçons.

Source : Enquête ESCAPAD 2022, OFDT

Les objectifs nationaux pour les années à venir sont les suivants :

2026: Abaisser à moins de 13 % la part des fumeurs quotidiens chez les jeunes de 17 ans

2028 : Abaisser à 10 % la part des fumeurs quotidiens chez les jeunes de 17 ans

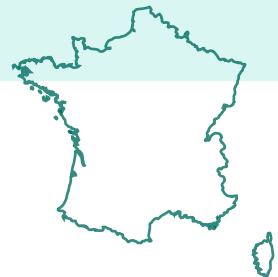
LE PRLT 2024-2027 en 3 axes

La stratégie de lutte contre le tabac constitue la déclinaison régionale du Programme National de Lutte contre le Tabac 2023-2027, qui définit 5 axes.

Les 3 premiers constituent le cadre autour desquels le PRLT est structuré. Ces 3 axes sont déclinés en différentes mesures, devant être déclinés en région.

Les 5 axes du PNLT

- 1 PRÉVENIR L'ENTRÉE DANS LE TABAGISME, EN PARTICULIER CHEZ LES JEUNES**
- 2 ACCOMPAGNER LES FUMEURS, EN PARTICULIER LES PLUS VULNÉRABLES, VERS L'ARRÊT DU TABAC**
- 3 PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT DE LA POLLUTION LIÉE AU TABAC**
- 4 TRANSFORMER LES MÉTIERS DU TABAC ET LUTTER CONTRE LES TRAFICS**
- 5 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES DANGERS LIÉS AU TABAC ET LES INTERVENTIONS PERTINENTES**



Les 6 mesures phares du PNLT

Protéger nos jeunes en rendant moins accessibles les produits du tabac et du vapotage

Le renforcement du contrôle de l'interdiction de vente des produits du tabac et du vapotage pour protéger les mineurs

Le paquet neutre pour tous les produits du tabac et du vapotage

Le signal prix pour aller vers un paquet de cigarettes à 13€ en 2027

Préserver notre environnement grâce à :

De nouveaux espaces extérieurs à usage collectif libérés du tabac : les plages, parcs publics, forêts, abords extérieurs de certains lieux publics à usage collectif, notamment les établissements scolaires

La généralisation des LSST et des campus et écoles sans tabac

L'interdiction de la vente des produits du vapotage à usage unique (puffs)

1

PRÉVENIR

**L'ENTRÉE DANS LE
TABAGISME, EN
PARTICULIER CHEZ
LES JEUNES**

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Les actions du programme national

Action n°1 : Déployer la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psycho-sociales (CPS) chez les enfants et les jeunes

Action n°2 : Faire de la pratique de l'activité physique et des événements sportifs un relais des messages de lutte antitabac

Action n°3 : Protéger les plus jeunes en assurant le respect de l'interdiction de vente des produits du tabac et du vapotage

Action n°4 : Diminuer l'attractivité des produits du tabac et du vapotage

Action n°5 : Poursuivre la limitation de l'accessibilité financière aux produits du tabac

Action n°6 : Faciliter l'accompagnement à l'arrêt des mineurs fumeurs de 15-17 ans et en particulier dans les lycées professionnels et agricoles et les centres de formation des apprentis

Action n°7 : Construire une stratégie avec les missions locales afin de réduire le tabagisme des jeunes entre 16 et 25 ans qui les fréquentent

Action n°8 : Développer un accompagnement des fumeurs, parents de jeunes enfants

Les mesures à décliner en région

- Produire et déployer les feuilles de route régionales déclinant la stratégie multisectorielle de développement des CPS
- Soutenir le développement des interventions CPS auprès des établissements de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, chez les jeunes sous protection (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse) et pour les jeunes en insertion, en formation professionnelle, en accompagnement professionnel
- Travailler avec les Maisons Sport Santé pour en faire des lieux de relais des messages de prévention et de messages de prise en charge
- Mettre en place une stratégie « Ecole sans tabac »
- Amplifier les actions Mois sans Tabac en lien avec les Missions Locales
- Agir dans le cadre des contrats jeunes, des ateliers santé, notamment pour les décrocheurs du milieu scolaire
- Développer les actions d'accompagnement des parents fumeurs avec les PMI, les CAF, les acteurs des 1000 jours, les associations de parents d'élèves
- Agir auprès des territoires, au plus près des populations vulnérables avec les collectivités territoriales

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Action n°1 : Déployer la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psycho-sociales (CPS) chez les enfants et les jeunes

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Produire et déployer les feuilles de route régionales déclinant la stratégie multisectorielle de développement des CPS
- Soutenir le développement des interventions CPS auprès des établissements de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, chez les jeunes sous protection (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse) et pour les jeunes en insertion, en formation professionnelle, en accompagnement professionnel

Les compétences psychosociales des enfants et des jeunes doivent être développées grâce à des interventions coordonnées tout au long de leur parcours, organisées dans leurs différents milieux de vie. En déclinaison de l'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037, les partenaires régionaux ont construit une stratégie de mobilisation des acteurs en faveur du développement des CPS.

Portée conjointement par l'ARS, l'Education nationale et les Conseils départementaux, la feuille de route se décline par département, en cohérence avec les orientations régionales.

Nos leviers :

- ✓ De nombreuses actions probantes visant le développement des CPS déjà engagées en région, avec le soutien du Fonds régional de lutte contre les addictions, dans et hors milieu scolaire (Primavera, Unplugged, Programme SFP, PROTECT...)
- ✓ La mise en place du Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé RRAPPS permettant de coordonner localement les programmes de prévention et d'accompagner la montée en compétences des acteurs souhaitant s'engager dans le déploiement des interventions et programmes prometteurs et probants
- ✓ Une convention cadre ARS BFC- Rectorat BFC avec une fiche action dédiée 'Prévention des Conduites Addictives »
- ✓ Une convention cadre ARS BFC- PJJ avec une fiche action dédiée 'Prévention des Conduites Addictives »

Nos points d'attention :

- ✓ Construire /déployer des programmes de prévention des conduites addictives, prometteurs/probants à destination des jeunes vulnérables (jeunes sous protections ASE/PJJ, en insertion professionnelle, apprentissage, en décrochage scolaire)

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Action n°2 : Faire de la pratique de l'activité physique et des événements sportifs un relai des messages de lutte antitabac

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Travailler avec les Maisons Sport Santé pour en faire des lieux de relai des messages de prévention et de messages de prise en charge

L'organisation par la France de grands événements comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 doit être une opportunité pour relayer des messages de lutte anti-tabac, en cohérence avec la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024.

Les Maisons Sport Santé permettent de soutenir le développement des pratiques sportives à des fins de santé, notamment l'activité physique adaptée, sur prescription. Elles peuvent être des lieux où délivrer, au grand public, des messages de prévention, notamment dans le champ de la prévention des addictions.


Nos leviers :

- ✓ EsPASS : une plateforme d'information, de formation et d'accompagnement des professionnels impliqués dans la prescription d'activité physique adaptée (APA), mise en place par le Réseau sport-santé de Bourgogne-Franche-Comté (RSS BFC) et ses partenaires régionaux (ARS, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Conseil Régional)
- ✓ 19 Maisons Sport Santé labellisées en région, présentes dans tous les départements

Nos points d'attention :

- ✓ Favoriser l'engagement des clubs sportifs de la BFC dans une démarche de prévention du tabagisme

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes



Action n°6 : Faciliter l'accompagnement à l'arrêt des mineurs fumeurs de 15-17 ans et en particulier dans les lycées professionnels et agricoles et les centres de formation des apprentis

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Mettre en place une stratégie « Ecole sans tabac »

La stratégie « Ecole sans tabac » inclut plusieurs dimensions : des actions sur les lieux sans tabac, l'accompagnement à l'arrêt des mineurs et des enseignants et autres personnels de la communauté scolaire des sites d'enseignement, l'information des parents.

Le soutien au développement de cette démarche en région pourra s'appuyer sur un travail engagé au niveau national avec les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et du travail pour intégrer la mission d'accompagnement à l'arrêt du tabac dans le suivi individualisé des élèves et former les infirmiers à cette mission.

Nos leviers :

- ✓ Une convention cadre ARS BFC- Rectorat BFC avec une fiche action dédiée « Prévention des Conduites Addictives »;
- ✓ Une sensibilisation-formation des Infirmières scolaires aux CPS et aux programmes probants de prévention des conduites addictives, au parcours en addictologie
- ✓ Le maillage territorial des Consultations Jeunes Consommateurs

Nos points d'attention :

- ✓ Former l'ensemble des infirmiers scolaires (E.N- agriculture-travail) à l'entretien motivationnel et au RPIB

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Action n°7 : Construire une stratégie avec les missions locales afin de réduire le tabagisme des jeunes entre 16 et 25 ans qui les fréquentent

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Amplifier les actions Mois sans Tabac en lien avec les Missions Locales
- Agir dans le cadre des contrats jeunes, des ateliers santé, notamment pour les décrocheurs du milieu scolaire

Les missions locales ont développé en direction des jeunes un accompagnement global, visant à lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Cet accompagnement global porte sur une diversité de domaines, emploi, formation, logement, mais également la santé.

Elles disposent notamment, dans leur arsenal de mesures d'accompagnement, du Contrat Engagement Jeune (CEJ), dispositif qui remplace la Garantie Jeunes. Le CEJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ni en études ni en formation et présentant des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le champ de la santé fait partie intégrante de l'accompagnement individuel mis en place au travers d'une démarche globale.

Le déploiement d'actions de prévention, de repérage et d'orientation dans le champ de l'addictologie et du tabac en particulier, notamment dans le cadre du Mois sans Tabac, apparaît comme un axe à renforcer. Et ce, d'autant plus que, d'après les résultats de l'enquête ESCAPAD 2022, si l'on observe une baisse de la consommation de tabac chez les jeunes de 17 ans en 2017 et 2022, l'usage quotidien du tabac demeure 4 fois plus important chez les jeunes sortis du système scolaire par rapport aux élèves des lycées généraux et technologiques (43,5% vs. 10,1%).

Nos leviers :

- ✓ L'association régionale des Missions Locales – ARML BFC - qui représente et anime le réseau régional des 26 Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté.
- ✓ Des partenariats déjà tissés entre CSAPA et Missions Locales dans les territoires, pour la mise en place d'actions de développement des CPS auprès des jeunes en suivi.

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Action n°8 : Développer un accompagnement des fumeurs, parents de jeunes enfants

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Développer les actions d'accompagnement des parents fumeurs avec les PMI, les CAF, les acteurs des 1000 jours, les associations de parents d'élèves
- Agir auprès des territoires, au plus près des populations vulnérables avec les collectivités territoriales

Les « 1000 premiers jours » de l'enfant constituent une « période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémises de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie ». La période des « 1000 premiers jours » est comprise, comme s'étendant du 4^e mois de grossesse aux deux ans de l'enfant, et parfois, lorsque les problématiques le justifient, jusqu'à l'âge de 3 ans.

Particulièrement durant cette période, l'exposition au tabac constitue un facteur de risque important pour la santé de l'enfant. Le tabagisme passif augmente notamment les maladies respiratoires hautes (otites) et basses (bronchites) et pour le nourrisson, le risque de mort subite est multiplié par deux.

Par ailleurs, il est essentiel, d'agir tôt dans l'enfance car si l'initiation au tabac est partagée, souvent au moment de l'adolescence, avec les pairs dans les espaces éloignés du cadre familial et scolaire, le point d'ancrage des rapports aux produits s'alimente de l'historique des consommations familiales.

La mise en place d'actions de prévention ou d'aide à l'arrêt visant les parents mobilise potentiellement un large réseau de partenaires : Protection Maternelle et Infantile, CAF, services des communes ou intercommunalités portant une compétence dans le champ de la petite enfance...

Nos leviers :

- ✓ La feuille de route régionale CPS cible le jeune enfant comme un public prioritaire
- ✓ Le développement des prises en charge en addictologie au sein des Centres Périnataux de Proximité (CPP) de la région permettant d'apporter aux femmes enceintes une prise en charge en addictologie en proximité dans le cadre de leur parcours de prise en charge périnatale
- ✓ Le réseau régional Tab'Agir qui permet d'apporter une prise en charge pluridisciplinaire en tabacologie, en s'appuyant sur les professionnels de santé du 1^{er} recours, notamment les sage-femmes

Nos points d'attention:

- ✓ Assurer la diffusion du répertoire régional de l'offre spécialisée en addictologie

2

**ACCOMPAGNER
LES FUMEURS,
EN PARTICULIER
LES PLUS
VULNÉRABLES,
VERS L'ARRÊT
DU TABAC**

Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac

Les actions du programme national

Action n°9 : Systématiser le repérage du tabagisme dans les 4 bilans de prévention et orienter les personnes concernées vers une prise en charge adéquate

Action n°10 : Renforcer l'accessibilité des traitements de substitution nicotinique

Action n°11 : Renforcer l'accompagnement personnalisé des fumeurs vers l'arrêt du tabac, notamment par l'outillage renforcé des professionnels de santé et du secteur social

Action n°12 : Publics en situation de précarité (faible revenu ou statut socio-économique modeste) : renforcer les efforts de prévention et d'accompagnement à l'arrêt du tabac

Action n°13 : Personnes présentant des maladies chroniques, personnes vivant avec le VIH et personnes vivant avec des troubles psychiques : développer un accompagnement à l'arrêt adapté

Action n°14 : Secteurs professionnels à forte prévalence tabagique : agir pour réduire le tabagisme

Action n°15 : Personnes placées sous main de justice : développer les espaces sans tabac en détention et développer l'accompagnement à l'arrêt dans les établissements et services de prises en charge de la Protection judiciaire de la jeunesse

Les mesures à décliner en région

- Systématiser le repérage du tabagisme dans le dispositif « Mon bilan prévention » et proposer une prise en charge si besoin
- Poursuivre le soutien aux Centres de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans leurs missions de prise en charge du tabac
- Inclure la question du sevrage du tabac dans toutes les démarches « d'aller vers » vis-à-vis des publics en situation de précarité
- Promouvoir des actions de prévention du tabagisme avec les institutions d'accompagnement au retour à l'emploi, de la reconversion (ateliers d'insertion et Pôle emploi...),
- Promouvoir des actions de prévention du tabagisme avec les associations caritatives
- Promouvoir la prise en charge du tabac en détention et chez les mineurs sous main de justice, conforter les parcours de prise en charge de l'arrêt du tabac, expérimenter des lieux sans tabac en détention

Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac

Action n°9 : Systématiser le repérage du tabagisme dans les 4 bilans de prévention et orienter les personnes concernées vers une prise en charge adéquate

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Systématiser le repérage du tabagisme dans le dispositif « Mon bilan prévention » et proposer une prise en charge si besoin

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023 a prévu la mise en place de « rendez-vous de prévention ». Ces rendez-vous sont mis en place pour structurer une démarche de prévention aux âges clé de la vie (18-25ans; 45-50ans; 60-65 ans; 70-75 ans) et ainsi favoriser les comportements favorables à la santé

Ils sont ainsi des moments privilégiés pour le repérage du tabagisme et plus généralement des consommations et comportements à risques, et l'occasion de travailler sur des orientations vers des prises en charge adaptées pour les fumeurs souhaitant s'inscrire dans un parcours de réduction ou d'arrêt.

Leur mise en œuvre repose sur les médecins, les pharmaciens, les infirmiers et sages – femmes volontaires. L'entretien dure entre 30 et 45 mn.


Nos leviers :

- ✓ Des orientations facilitées pour une prise en charge pluridisciplinaire en tabacologie grâce à l'engagement des professionnels de santé du 1^{er} recours au sein du réseau Tab'Agir
- ✓ Des consultations dédiées au sein de certains CSAPA

Nos points d'attention :

- ✓ Rendre plus visible la possibilité d'une prise en charge en tabacologie pour les usagers de CSAPA
- ✓ Rendre plus visible le recours possible au réseau régional Tab'Agir pour l'aide à l'arrêt du tabac

Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac



Action n°11 : Renforcer l'accompagnement personnalisé des fumeurs vers l'arrêt du tabac, notamment par l'outillage renforcé des professionnels de santé et du secteur social

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Poursuivre le soutien aux Centres de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans leurs missions de prise en charge du tabac
- Outiller et former les professionnels de santé autorisés à prescrire des TSN

Un fumeur a 80 % plus de chances d'arrêter s'il reçoit l'aide d'un professionnel de santé. Depuis 2014, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande que tous les professionnels de santé conseillent à chaque fumeur d'arrêter de fumer, quelle que soit la forme du tabac utilisée, et lui proposent des conseils et une assistance pour arrêter.

La prise en charge en tabacologie fait partie des missions des CSAPA. Si le tabac est rarement le principal produit à l'origine d'une prise en charge en CSAPA, la délivrance de conseils et d'assistance pour aider à l'arrêt du tabac doit être poursuivie et soutenue.

Les professionnels pourront notamment s'appuyer sur le travail d'actualisation des recommandations de la HAS engagé en 2023.

Nos leviers :

- ✓ Présence de professionnels tabacologues dans les CSAPA
- ✓ Les formations proposées par le réseau régional Tab'agir

Nos points d'attention :

- ✓ Rendre plus visible la possibilité d'une prise en charge en tabacologie pour les usagers de CSAPA et le recours possible au réseau régional Tab'Agir pour l'aide à l'arrêt du tabac

Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac

Action n°12 : Publics en situation de précarité (faible revenu ou statut socio-économique modeste) : renforcer les efforts de prévention et d'accompagnement à l'arrêt du tabac

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Inclure la question du sevrage du tabac dans toutes les démarches « d'aller vers » vis-à-vis des publics en situation de précarité
- Promouvoir des actions de prévention du tabagisme avec les institutions d'accompagnement au retour à l'emploi, de la reconversion (ateliers d'insertion et France Travail...),
- Promouvoir des actions de prévention du tabagisme avec les associations caritatives

Les inégalités liées aux statuts scolaires et socio-économiques sont un facteur de vulnérabilité important en ce qui concerne les consommations de tabac, mais également d'alcool et de cannabis, pour lesquelles les études montrent toute la difficulté à voir diminuer leurs niveaux de prévalence. Selon l'OMS, le tabac constitue de surcroît le premier facteur de paupérisation. Les acteurs de l'addictologie s'inscrivent d'ores-et-déjà dans « l'aller vers », dimension dans laquelle le soutien au sevrage tabagique doit pouvoir s'inscrire de façon systématique, en utilisant tous les leviers de l'information, de la communication, et de la création d'outils pour la prévention.

Dans ce cadre, les institutions d'accompagnement au retour à l'emploi – en lien avec la DREETS – et les associations caritatives jouent un rôle de première ligne auprès des populations les plus vulnérables et peuvent constituer des partenaires importants pour ouvrir et diffuser des messages de prévention adaptés, en prenant part à des actions telles que Mois Sans Tabac.

La diffusion des messages de prévention du tabagisme à un éventail élargi de populations vulnérables peut s'appuyer sur le PRAPS et ses instances départementales, ainsi que sur les programmes TAPAJ et leur maillage partenarial.


Nos leviers :

- ✓ Une structuration départementale du PRAPS établie et des partenaires engagés
- ✓ Un déploiement d'au moins un programme TAPAJ dans la quasi-totalité des départements de la région

Nos points d'attention :

- ✓ Renforcer la visibilité et l'accessibilité de l'offre de prise en charge en tabacologie existante dans nos territoires

Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac



Action n°15 : Personnes placées sous main de justice : développer les espaces sans tabac en détention et développer l'accompagnement à l'arrêt dans les établissements et services de prises en charge de la Protection judiciaire de la jeunesse

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Promouvoir la prise en charge du tabac en détention et chez les mineurs sous main de justice, conforter les parcours de prise en charge de l'arrêt du tabac, expérimenter des lieux sans tabac en détention

Le tabagisme des personnes détenues a été identifié comme l'une des principales causes de pathologies chroniques et de mortalité en établissement pénitentiaire. Les niveaux de consommation sont très élevés chez les personnes nouvellement incarcérées (78,5 % des hommes et 63 % des femmes). En parallèle, et compte tenu de la difficile applicabilité de la loi Évin au sein de certains établissements pénitentiaires, le développement d'interventions qui permettent de réduire l'exposition au tabac en prison constitue un réel challenge.

Ainsi, la prévention tabagique en milieu fermé pour les majeurs et les mineurs sous main de justice peut s'inscrire dans les actions Moi(s) sans tabac ou des expérimentations de lieux sans tabac dans les établissements pénitentiaires de la région comme les CER/CEF.

En milieu ouvert, les soins et la prévention du tabagisme pourront notamment s'appuyer sur les Consultations Jeunes Consommateurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Nos leviers :

- ✓ Des CSAPA référents pénitentiaires identifiés dans chaque prison de la région
- ✓ Un CSAPA pénitentiaire installé en maison d'arrêt
- ✓ Une convention de partenariat entre l'ARS et la direction interdépartementale de la PJJ et des actions d'ores et déjà engagées
- ✓ Une structuration départementale du PRAPS opérationnelle et des partenaires engagés
- ✓ Une stratégie nationale de promotion de la santé en milieu pénitentiaire (septembre 2023)

Nos points d'attention :

- ✓ Construire des réponses adaptées aux spécificités de chaque établissement

3

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT DE LA POLLUTION LIÉE AU TABAC

Axe 3 : Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac

Les actions du programme national

Action n°16 : Généraliser les lieux extérieurs à usage collectif libérés du tabac (Espaces sans tabac)

Action n°17 : Promouvoir des environnements de travail sans tabac

Action n°18 : Promouvoir la dénormalisation du tabac dans les œuvres cinématographiques et audiovisuelles

Action n°19 : Généraliser la démarche « Lieux de santé sans tabac » à l'ensemble des établissements de santé, aux établissements sociaux et médico-sociaux et aux lieux de formation en santé

Action n°20 : Protéger l'environnement de la pollution provoquée par le tabac et les produits du vapotage

Les mesures à décliner en région

- Appliquer la réglementation et les spécificités locales selon les modalités prévues par le préfet et les élus
- Relayer la communication nationale sur terrasses sans tabac, dispositif basé sur le volontariat
- Promouvoir la démarche nationale « administration sans tabac »
- Définir une stratégie régionale « Lieu de santé sans tabac » visant à atteindre les objectifs cibles définis nationalement
- Soutenir les démarches « campus sans tabac » et « écoles de santé sans tabac »

Axe 3 : Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac

Action n°16 : Généraliser les lieux extérieurs à usage collectif libérés du tabac (Espaces sans tabac)

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Appliquer la réglementation et les spécificités locales selon les modalités prévues par le préfet et les élus
- Relayer la communication nationale sur terrasses sans tabac, dispositif basé sur le volontariat

Depuis 2006, il est interdit de fumer dans tous les lieux publics clos et couverts, dans les lieux de travail, dans les transports en commun.

Des projets de la société civile, avec le soutien du fonds de lutte contre les addictions, ont permis de déployer sur la base du volontariat d'autres espaces sans tabac, au-delà de ceux prévus par la réglementation.

En Bourgogne Franche-Comté, au 31/12/2022, 546 Espaces sans tabac (EST) ont ainsi été labellisés grâce à l'appui de la Ligue Contre le Cancer, soutenue en partie par le Fonds régional de lutte contre les addictions, et de Tab'Agir en ce qui concerne l'Yonne. Le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Action n°17 : Promouvoir des environnements de travail sans tabac

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

Promouvoir la démarche nationale « administration sans tabac »

Adoptée par le ministère chargé de la santé en 2015, la charte « administration sans tabac » vise à mettre en place, dans une perspective de santé au travail et de promotion de la santé, une démarche globale consistant à aider au sevrage les personnels fumeurs et à mieux organiser les espaces fumeurs extérieurs de telle manière qu'ils soient bien délimités et non incitatifs.

La généralisation de l'adhésion des employeurs publics à cette charte constitue à la fois un objectif de santé publique, en luttant notamment contre le tabagisme passif, et un gage d'exemplarité du service public.

Nos leviers :

- ✓ Transférabilité de la méthodologie Respadd (LSST)

Axe 3 : Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac

Action n°19 : Généraliser la démarche « Lieux de santé sans tabac » à l'ensemble des établissements de santé, aux établissements sociaux et médico-sociaux et aux lieux de formation en santé

OBJECTIFS RÉGIONAUX:

- Définir une stratégie régionale « Lieu de santé sans tabac » visant à atteindre les objectifs cibles définis nationalement
- Soutenir les démarches « campus sans tabac » et « écoles de santé sans tabac »

Dans la continuité du précédent programme régional, le déploiement de « Lieux de santé sans tabac » demeure une priorité.

Les objectifs nationaux ambitionnent d'engager dans cette démarche :

- Au moins 50% des établissements de santé publics et privés;
- Au moins 50% des établissements de santé mentale;
- Tous les établissements ayant une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant », dont les établissements autorisés à l'activité de soins gynécologie obstétrique ;
- Tous les établissements de soins autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer, les CLCC.

Mais également, l'ensemble :

- Des centres hospitaliers régionaux et/ou universitaires ;
- Des lieux de formation des étudiants en filière santé : écoles et campus

En Bourgogne Franche-Comté, 38 établissements sont considérés comme engagés dans la démarche Lieux de santé sans tabac (LSST), soit environ 1/3 des établissements de santé de la région et près des 2/3 des établissements ayant une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant » et des établissements autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer.

Nos leviers :

- ✓ Des établissements déjà engagés dans la démarche LSST, pouvant partager leurs expériences, dont 1 établissement certifié « Argent » (le CH de Mâcon) et 15 certifiés « Bronze » dans le cadre de l'audit LSST déployé par le RESPADD, en 2022. 11 ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Fonds de Lutte contre les Addictions.
- ✓ Le Réseau de prévention des addictions – RESPADD - à l'origine du label « Lieu de santé sans tabac » en France, joue, depuis 2018, le rôle de coordonnateur national du déploiement de la stratégie LSST.
- ✓ Des actions visant à engager les écoles de santé dans la démarche déjà déployées dans le cadre des projets LSST menés en région
- ✓ Le déploiement de la démarche « campus sans tabac » initiée depuis 2022 en BFC
- ✓ L'existence d'un groupe régional ressource LSST porté par la structure d'appui au PRLT



Vos contacts

Vous pouvez contacter l'**ARS Bourgogne Franche-Comté-DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE** :



- ✓ Dr Corinne LE DENMAT, Médecin Référent régional conduites addictives, Parcours Addictions : corinne.ledenmat@ars.sante.fr
- ✓ Emilie CONTANT, Cheffe de projet Parcours Addictions : emilie.contant@ars.sante.fr